L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS,

DIMANCHE MATIN, 23 AOUT.

Louisiane.

Nous lisons dans le *St-Charles Herald* :

M. O. F. Herman, député-shérif de cette paroisse, lequel a résidé ici environ six mois, a été récemment envoyé à la Nouvelle-Orléans par le shérif Essex, pour y faire quelques collections. Il est parti, a touché l'argent, mais a oublié de revenir et sans doute a gagné des régions inconnues. Il avait reçu environ $1,400 pour le compte du shérif Essex, et devait en outre à peu près $500 à plusieurs personnes de notre localité. C'est un homme simple et sans prétention, agréable dans ses relations et possédant une bonne éducation. On a su depuis qu'en divers temps et lieux il avait navigué sous d'autres noms. Il est surprenant qu'il ait disparu avec une si faible somme d'argent, car l'avenir semblait ici plein de promesses pour lui.

Nous lisons dans le *Meschacébé* :

—Il était étonnant qu'on n'entendît point parler de chiens enragés par les chaleurs de la semaine dernière et des quelques semaines précédentes. Nous apprenons qu'il y en a eu plusieurs dans le haut de la paroisse sur la rive droite, notamment chez M. Sylvain Salles, où deux vaches ont même été atteintes de la terrible maladie; l'une a péri dans un accès et l'autre a été tuée par son propriétaire. Malheureusement cette porte d'animaux n'est pas seule à déplorer, et on nous rapporte que, dans la nuit de samedi à dimanche, M. Edouard Haydel, qui était couché sur une galerie extérieure, y a été attaqué et mordu par un chien malade; la plaie, assez profonde, a été promptement cautérisée, et nous espérons que le virus rabique n'aura pas eu le temps de pénétrer dans l'organisme.

Dimanche, vers une heure de l'après-midi, la pluie si longtemps attendue est tombée par torrents, avec accompagnement de l'orchestre céleste le mieux nourri. La foudre a renversé trois personnes au café de l'Aigle, rive gauche, et un cheval qui était attaché à la porte de cet établissement; les gens et la bête en ont été quittes pour la peur. Il y a eu aussi de la grêle au grand dommage de la récolte de riz de l'habitation Lucien Monteqnt. Sur la rive droite, une décharge électrique a tué un mulet, appartenant à MM. Laurent frères. Deux autres décharges ont frappé la maison du *Meschacébé*, qui par bonheur est munie d'un paratonnerre. La pluie a continué lundi et mardi, ce dont les planteurs de cannes se réjouissent; il n'en est pas de même des riziers, qui ont à rentrer leur récolte et auxquels le beau temps est nécessaire pour cette opération finale.

MEETING DANS LA PAROISSE ST-JEAN-BAPTISTE.—Nous lisons dans le *Meschacébé* :

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'un meeting conservateur a eu lieu jeudi soir, à 5 heures, au café de l'Aigle, dans le but d'élire des délégués à la convention de Baton-Rouge. Il a eu pour président M. Arthur Thibaut, pour vice-président M. Octave Hymel, et pour secrétaire M. Arthur Frérot. L'assemblée, après avoir entendu un discours en français de M. Emile Rost, et un discours en anglais de M. Charles Louque, a élu, comme délégués à la convention, MM. James W. Godberry et Thomas Bellow, et, comme substituts, MM. Franck Reine et M. A. Becnel. Puis ont été élus membres d'un comité central de paroisse : MM. Arthur Thibaut, président, et 1er ward Octave Hymel, 2e L. B. Martin, 3e M. A. Becnel, 4e Lucien Monteqnt, 5e J. W. Godberry, 6e Franck Reine. Le comité central se réunira samedi prochain, 29 août, 4 heures de l'après-midi, à la Maison de Cour. Le moment avancé de la semaine nous a forcé de résumer brièvement un compte-rendu qui comportait de plus longs développements.

LA SITUATION DE SERRANO EN ESPAGNE.

La correspondance suivante, adressée d'Espagne au *Siècle*, donne des renseignements sur les difficultés politiques que rencontre aujourd'hui M. Serrano et qui présagent la chute de la dictature.

Il est plus que jamais bruit de crise ministérielle en Espagne, et un ancien ministre d'Etat nous a assuré, à Onto..., que les radicaux allaient triompher et la figure s'assombrissait à la seule pensée que les hommes de la révolution de septembre allaient l'emporter sur les alphonsistes. Le maréchal Serrano se voit lentement débordé par un mouvement qui le forcera à céder à la fraction la plus libérale des anciens progressistes et radicaux. MM. Martos et Rivero n'ont jamais été plus près de leur idéal récent d'une fusion des radicaux et des progressistes.

On comprend en Espagne que la convention des Cortès réclamée par l'opinion publique amènera au pouvoir les partisans de M. Castelar. Pour bien saisir la politique des Espagnols, il faut se rappeler qu'on est ici partisan, non d'un programme ou d'une théorie, mais de l'homme quelconque qui sert de ralliement à un parti. Il n'y aurait rien de surprenant à voir poindre, d'un cabinet à l'autre, le cabinet de conciliation, péripétie qui n'a de signification que dans la chute du cabinet actuel. Les républicains et les radicaux en veulent surtout à M. Sagasta, tant qu'il restera dans le cabinet, on ne pourra ni convoquer les Cortès, ni arriver à une politique nette et franche vis-à-vis des carlistes.

Au moment de fermer ma lettre, j'apprends que M. Castelar aurait déclaré qu'il serait disposé à prendre la direction du parti libéral. Son remarquable discours a produit une très grande impression, autant par la modération de ses idées que par le patriotisme qui se révèle dans toute la harangue. On espère qu'il se mettra à la tête d'une coalition des radicaux-progressistes et des républicains. Le ministère actuel devra lui céder la place, et des élections se feront sur Espagne, et je crois qu'elles aboutiraient à un résultat favorable aux libéraux. Il est vrai que six provinces : la Navarre, les trois pays Basques, la Catalogne, l'Aragon, ne pourraient pas prendre une part très active au mouvement électoral. Le reste de l'Espagne ne peut cependant pas être condamné à vivre dans des conditions anormales parce qu'il plaît aux provinces du Nord de s'insurger contre le gouvernement de la majorité. Les carlistes feront tout ce qui sera en leur pouvoir pour entraver et discréditer les élections. C'est, je le répète, le seul moyen pour l'Espagne de sortir de sa position actuelle."

TUER LE VER.—L'origine de la locution parisienne "tuer le ver" qui en Louisiane se traduit par prendre une magnagne remonte au temps de François Ier d'après le récit suivant :

Au mois de juillet 1519, la femme d'un sieur Lavernade, maître des requêtes, trépassa subitement.

On fit l'autopsie, et l'on reconnut que la mort avait été causée par un ver qui lui avait percé le cœur. On appliqua sur le ver un morceau de pain trempé dans du vin, et immédiatement il mourut. " Par quoi, conclut le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, il s'ensuyt qu'il est expédient de prendre du pain et du vin au matin, au moings en temps dangereux, de peur de prendre le ver."

Les fables ont la vie dure dans notre pays, et celle-ci a enrichi plus d'un cabaretier.

ELLEVIOU ET SA FEMME.—M. Arthur Pougin a publié dans le *Constitutionnel* une étude sur le fameux chanteur Elleviou qui est pleine de faits et de souvenirs curieux : voici par exemple quelques extraits d'une jolie lettre écrite par Elleviou à un ami en 1837 ou 1838, qui prouve que l'artiste était doublé d'un fin observateur.

Aux promenades, aux Champs-Elysées, au bois de Boulogne, on voit des voitures et des attelages superbes. Les *lionnes* sont plutôt couchées qu'assises dans leurs calèches. Il est de rigueur qu'elles y soient seules, et elles croiraient se manquer essentiellement si elles dérogeaient à cet usage. Elles doivent être pâles, maigres, leurs yeux doivent être cernés, et il n'y a pas de moyens qu'elles n'emploient pour parvenir à se procurer ces avantages. Il y en a un surtout (pour lequel elles n'ont pas de brevet d'invention,) qui paraît leur réussir à merveille. Il faut, avec tout cela, que la lionne *race pure* ait dans sa calèche la tête penchée, et qu'une ombrelle large comme une assiette abrite quelquefois sa physionomie, qui doit révéler la lassitude et l'ennui. Elle et ses adorateurs lèvent les yeux au ciel, et soupirent en bâillant. C'est là le genre adopté, le type véritable, en un mot la *perfection du blasé*. C'est ce qu'il y a de mieux pour le moment.

Je vous disais qu'une lionne devait être maigre. L'une d'elles me l'a appris l'autre jour. Son ami l'engageait à engraisser. " Fi donc! répondit-elle; l'embonpoint est ignoble. Pour le dos, soit, il est en faveur; mais le *reste* est très mal porté. Quant aux lions, leur teint doit être de plusieurs teintes. Le blanc mat, tirant sur le vert et le bleu, est très recherché. Le vrai lion ne fait jamais la cour à une femme; il se laisse adorer par elle; il les subjugue par le charme de la contradiction et les retient par celui des mauvais procédés. Ce rôle n'est peut-être pas de bon goût, mais il paraît très facile à certaines gens.

Elleviou mourut en 1842, frappé d'une apoplexie foudroyante au moment où il sortait des bureaux du *Charivari*. Les billets de faire part annonçant ses funérailles portaient les titres de membre du conseil général du Rhône et de chevalier de la Légion d'honneur sans que rien rappelât son glorieux passé de chanteur; aussi les artistes de l'Opéra Comique crurent-ils devoir s'abstenir de paraître au convoi. Les restes d'Elleviou furent transportés dans son château de Ronzières où sa veuve mourut vingt-neuf ans plus tard. Le *Progrès de Lyon* disait en juillet 1871 :

" Le *Journal de Villefranche* annonce la mort de Mme Elleviou, qui s'est éteinte à l'âge de 103 ans dans son château à Ronzières, près Ternand. Mme Elleviou s'était rendue célèbre par la passion romanesque dont elle s'éprit pour le chanteur de ce nom.... Depuis longtemps, Elleviou avait précédé sa veuve dans la tombe. Il y a quelques temps, celle-ci trouvant la séparation trop longue, fit exhumer le corps d'Elleviou qui avait été embaumé, pour le revoir encore une fois. Hélas! le bel Elleviou était devenu noir comme une momie."

UNE CHRONIQUE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EMIGRATION D'EUROPE.

En nous occupant de la population qui passait les premiers habitants de la Louisiane et surtout les premiers résidents de la ville, il nous faut partir de ce point de vue, qu'à cette époque les grandes richesses en fait de métaux précieux, l'or et l'argent que les galions d'Espagne versaient continuellement aux grands centres de commerce en Europe, entretenaient singulièrement l'idée, dans cette partie du monde, que tout le continent d'Amérique recélait en son sein, les richesses inépuisables; et que s'embarquer et y faire fortune était pour ainsi dire, le seul et unique but de la grande masse des émigrants venant augmenter les chercheurs et découvreurs de ces métaux précieux.

Nous, qui vivons dans un temps où les découvertes inattendues en Californie et en Australie, de ces mêmes minéraux tant demandés, ont donné lieu à une pareille effervescence dans toutes les esprits contemporains, nous ne pouvons plus nous étonner du grand désappointement de tous ceux qui, après un pareil mirage, trouvaient les campagnes tristes et si monotones, que présentent les plaines uniformes de la basse Louisiane, mais qui sont précisément à cause de cela, d'une productivité, d'une richesse sans pareille, bien entendu, sous la culture de la main de l'homme.

A ce changement à vue aux yeux de la grande masse d'émigrants d'Europe, il fallait, bon gré, mal gré, se résoudre à prendre la hache en main, pour abattre ces forêts, nettoyer les fournées de cannes, qui partout couvraient les deux bords du fleuve, et commencer à tirer les sillons d'un champ, soit de maïs, soit de riz, afin de s'approvisionner pour l'avenir. Voilà donc à quoi se trouvaient réduites les espérances de toute cette multitude, qui, des grandes villes de France, de Paris, Lyon Bordeaux et Marseille, s'était comme jetée dans une entreprise où elle comptait promptement et facilement réaliser une fortune, avec laquelle on pût retourner aussi promptement vers les contrées chéries de la mère patrie.

Que les travaux rudes d'exploitation des terres en friche aient mis à l'épreuve cette population d'émigration, il n'est pas difficile de se l'imaginer; néanmoins nous voyons, que, avec l'aide des anciens colons du Canada, plus aguerris à ces travaux, bien des habitations ont été formées par ces nouveaux arrivés.

Laissant aux historiens propres de la Louisiane l'énumération de diverses troupes de colons qui arrivèrent d'Europe pendant la période dont nous avons entrepris de donner quelques esquisses, nous allons, comme exemple de tous ces nouveaux arrivés, citer celui du sieur Dupratz, qui certes, était, tous dans les intentions de fonder des établissements stables et utiles à la colonie.

Eh bien, ce même entrepreneur hardi, qui d'abord avait fait sa demeure près de la ville, afin de pouvoir mieux placer ses denrées sur la place, comme il le dit lui-même, peu d'années après, se décide d'aller au haut du fleuve, aux Natchez, parce que là les terres sont plus belles et rapportent d'avantage aux agriculteurs. Il va donc là s'y établir sur plusieurs fermes en achetant des terres en partie déjà ouvertes par les naturels du pays ou Indiens, et continue, comme par le passé, à cultiver ses champs avec ses nègres, engagés et autres, l'aidant dans ses travaux champêtres. Cependant les récoltes des champs ne lui suffisent pas, quoique toutes les saison, il descende vers la Métropole et y réalise ses produits agricoles avec assez de bénéfice.

Le désir de parcourir le pays, à la recherche des découvertes, ne lui laisse pas de repos, et, comme il nous le communique lui-même, il se fiant pas à ses compatriotes ou aux blancs en général, et voulant garder, autant que possible, le secret de ses découvertes lui-même, en cas qu'il fût assez heureux pour en faire, il se prend pour compagnon de ses voyages de découverte, un des Indiens de ses voisins, les Natchez. C'est ainsi qu'il se met en route; et sans indiquer dans l'ouvrage qu'il nous a laissé et qu'il fit imprimer bien des années après son retour en France (1757) il ne nous donne aucun indice certain pour pouvoir retrouver les soi-disant découvertes qu'il avait faites de cristal, d'or ou d'argent. Voilà assurément un singulier procédé pour un aventurier qui ne laisse pas d'assurer ses lecteurs que toutes ses entreprises avaient été inspirées par le seul désir d'être utile à sa patrie et pour la plus grande prospérité de son commerce.

Il est donc bien avéré que jusqu'aux personnes les plus raisonnables dans ce temps de grandes fortunes amassées par les découvertes des mines, il n'y avait pas un seul de tous ces coureurs de bois ou de tous ces trafiquants avec les Indiens qui ne songeât à s'enrichir subitement, si l'occasion se présentait favorablement par ces bonnes intentions du hasard ou de la roue de la fortune.

Aussi sommes-nous assurés que, plus tard, les riches habitants de la Louisiane, c'est-à-dire ceux qui, par leur annexion avec les administrations coloniales, se trouvaient à même de pousser les travaux d'agriculture sur une plus grande échelle, s'était toujours dans la vue de faire, en peu de temps, une fortune indépendante, afin de pouvoir se retirer et vivre le reste de leurs jours dans une aisance qui les récompenserait pour les soucis et les tracas éprouvés pendant le séjour dans la colonie.

PROPAGANDE SOCIALISTE EN RUSSIE.—HAUTE COUR DE JUSTICE.—Nous avons déjà fait connaître les condamnations aux travaux forcés et à l'emprisonnement, prononcées par une haute cour de justice siégeant à Saint-Pétersbourg, contre des jeunes gens qui avaient imprimé clandestinement et propagé des proclamations que l'accusation qualifiait de révolutionnaires.

La haute cour de justice russe se composait de sept sénateurs et de quatre autres membres représentant les classes de la société. Or ces classes de la société étaient représentées par un prince maréchal de la noblesse, par un maréchal gouverneur du district d'Opotchka, par le maire d'Odessa et le maire du bailliage de Pargolovo.

Les accusés étaient au nombre de dix, parmi lesquels sont deux jeunes dames, toutes deux femmes de gentilshommes.

Les accusés sont tous très jeunes; le plus âgé a 23 ans; les autres de 21 à 35 ans.

Ils sont accusés d'impression et de distribution d'écrits subversifs.

Il n'est pas sans intérêt d'entrer dans quelques détails qui peuvent mettre sur la trace du mouvement des esprits en Russie.

Un certain Dolgouschine, directeur d'un atelier de ferblanterie, s'était, vers la fin de 1873, mis en relations avec quelques gentilshommes : Jean Popine, Nicholas Plotnikow, un technologue Dmokhowski, etc. Dans des réunions fréquentes tenues chez Dolgouschine, on agitait des questions économiques et bientôt on tomba d'accord sur le caractère froncièrement anormal de l'ordre de choses actuel en Russie.

Quelques paysans s'adjoignirent à ces réunions, et, une fois en possession de ce qu'ils regardaient comme la vérité, les "affiliés" (c'est le mot de l'accusation) songèrent à propager leurs doctrines et à se faire pénétrer dans le peuple.

On construisit une maison dans un lieu écarté, on y établit une imprimerie clandestine et on publia " l'Homme normal " et encore des " Règles pour vivre d'après les lois de la nature et de la vérité."

Tous les membres de la petite Eglise se dévouèrent pour colporter et distribuer ces écrits dans les districts de Moscou et de Smolensk. Les auteurs de ces écrits avaient mis en tête la devise " Liberté, égalité, fraternité, au nom du Christ, au peuple russe."

Ils partaient de ce point qu'une égalité absolue existe entre les hommes; ils niaient le principe de la propriété individuelle; puis, s'appuyant sur l'histoire, ils s'élevaient contre l'influence néfaste exercée par les souverains, représentés, ainsi que les boyards et les princes, comme les ennemis du peuple.

Le caractère principal de cette affiliation était la fusion des classes : on y rencontrait en effet l'ouvrier à côté du gentilhomme, le paysan à côté du savant.

C'est par la délation de la femme du ferblantier Dolgouschine que la police aurait été mise sur la trace des moyens de propagation et de l'existence de la presse clandestine établie à la campagne, dans une maison isolée.

Après des débats qui ont occupé de longues audiences, tous les accusés, comme nous l'avons dit, ont été condamnés : six d'entre eux aux travaux forcés variant de 3 à 10 années; les quatre autres, y compris les femmes, à l'emprisonnement de 3 jours à 2 ans.

—Il y a quelques jours, le Parlement anglais a voté en faveur du prince Léopold, le dernier des fils de la reine Victoria, une dotation de 275,000 francs.

La sanction royale, qui est naturellement assurée à ce bill, sera donnée très-prochainement. Le cérémonial ordinaire de ces promulgations est original et présente ce fait curieux que la déclaration royale se fait en vieux normand. On lit le bill, et le héraut ajoute : "Le Roy ou la Reyne le veult; soit fait comme il est désiré." Quand il s'agit d'un bill en faveur de la famille royale, la formule est ainsi modifiée : "Le Roy ou la Reine remercie ses bons subjects, accepte leurs bénévolence, et ainsi le veult."

A propos du prince Léopold, un journal médical de Londres assure que sa maladie, dont il a été beaucoup question dans ces derniers temps, n'a pas la gravité qu'on y a attribuée.

Le jeune prince a tout simplement le sang trop clair. Cette qualité du sang a pour conséquence première d'affaiblir l'organisation et, en second lieu, de provoquer des hémorragies plus ou moins abondantes à la moindre lésion accidentelle à la peau, même à la moindre égratignure. Les indispositions du jeune prince n'ont toutefois jamais été aussi sérieuses que le faisaient supposer les télégrammes que les journaux ont publiés sur l'état de sa santé.

—Dimanche, 2 août, on a célébré en Islande le millénaire de la première colonisation dans cette île. Elle avait été découverte vers la fin du huitième siècle de notre ère, par des Irlandais; elle était entièrement déserte. Elle fut de nouveau visitée en 860 par un roi de la mer, le Norwégien Naddod, qui l'appela Islande (pays de glaces). Mais ce n'est qu'en 874 qu'un autre Norwégien, Ingolf Anarson, exilé de son pays pour meurtre, vint s'y établir à demeure fixe avec sa famille, à l'endroit où s'élève aujourd'hui la capitale Reykjavik.

GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.

Washington's Bank, Banque des Travailleurs et Caisse d'Epargne, V. MASSIEU président, et Canal.
N. O. Savings Institution, 156 Canal.
Freedman's Savings & Trust Co. 182 Canal.
La Caisse Bank & Safe Deposit Co., 51 Camp.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.

(CONTRE L'INCENDIE.)

N. O. Mutual Ins. Co., coin Camp et Canal.
Merchants' Mutual Ins. Co., 106 Canal.
Mechanics' & Traders' Ins. Co., 14 Carondelet.
Crescent Mut. Ins. Co., coin Camp & Gr. Place.
Home Mutual Ins. Co. 75 Camp.

(SUR LA VIE.)

La. Eq. Life Ins. Co., coin Carond. & Gravier.
Eq. Life Assur Society, of N. York, 23 Camp.
Aetna Life Ins. Co., of Hrd, Conn. 2 Carondelet.

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.

Guébié & Nippert, 127 Canal, Nlle-Orléans.
Guébié & Nippert, 45 Paradis Poissonnière, Paris.
T. Moreau, coin Toulouse et Royale.

MERCERIE ET FANTAISIE.

J. H. Martinstein, 151 Royale.

MARCHANDISES SECHES.

Théo. Danziger & Sons, 208 Canal.
J. Turcotte, coin Canal et Baronne.

ETOFFES POUR DEUIL.

A. Labry, 8, Bourbon.

CHAPELLERIE.

R. E. Lee Hat Store, coin Royale et St. Louis.

QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS ARATOIRES.

A. Baldwin & Co., 74 Canal et 88 Commune.

MACHINES A COUDRE.

Grover & Baker S. M. Co., 187 Canal.
Wheeler & Wilson, (Folk Bros.) 180 Canal.

CHEMISES ET ARTICLES DE TOILET TE POUR MESSIEURS.

S. N. Moody, coin Royale et Canal.

VETEMENTS CONFECTIONNÉS.

L. Godchaux, 21 et 23 Canal, 213, 215, 217 V. Levée.
C. Lazard, 105 Vieille-Levée.

MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.

P. Maillard, coin Bienville et Royale.

BRODERIES, LINGERIE, DESSINS.

Mme Mastardier, 9, Bourbon.
Mme Raphe, (autrefois Maison,) 39, Bourbon.
C. R. Delsoug, coin Bienville et Bourbon.

ARTICLES DE COIFFURE ET DE FANTAISIE.

Charles Trouilly, coin Bienville et Chartres.

OPTICIENS.

C. Duhamel, 171, Canal.

PENSION.

E. Haistre, 11 Toulouse, $4 par semaine.

FABRIQUES DE CANDI, CONFISERIES, ETC.

Norman & Metz, 121 & 123, Vieille-Levée.
L. Médal, 95, Vieille Levée.

BOULANGERIE.

J. M. Lafferranderie, 275 Tréme.

CIGARES, TABACS, ETC.

Ed. L. Zell, coin Carondelet et Canal.
F. A. Gonzales, coin Camp et Commune.

ORGUES, PIANOS, MUSIQUE.

Louis Grünewald, 18, 20 et 22, Baronne.
M. Elie, 151 et 153, Canal.
F. Charpaux's, Royale.

PLOMBEURS.

C. L. Chapotel, coin Bourbon et Bienville.

FUSILS, ARTICLES DE CHASSE.

F. Charleville, 32, St. Charles.
J. Saget, 126, Chartres.

COUTELLERIE, BANDAGES, REPASSAGE.

L. Lamothe, fabricant, 94 Royale.

TABLES DE BILLARD.

Miller Bros., coin Commune et St-Charles.
St. Charles Billiard Saloon, sous l'Hôt. St-Ch.
Crescent Billiard Hall, coin Canal et St-Charl.

COSTUMES, DOMINOS & MASQUES.

V. Alaban, 91 Conti.

ACCORD ET REPARATION DE PIANOS.

J. Pilaun, 96 Esplanade, 2me District.
Aussi, 90 rue Royale près Conti.

UNE BOITE

Donne une guérison parfaite

DE

LA FIEVRE EN FRISSON.

Un préservatif infaillible

DE LA

FIÈVRE EN FRISSON.

PAS DE QUININE! PAS DE MERCURE! PAS D'ARSENIC!

Les PILULES du Dr. BELLAMY

C'est un NOUVEAU TRAITEMENT DE LA FIÈVRE EN FRISSON. Le remède chasse la maladie du système.

1. Il ne faut pas prendre les autres médicaments au moment de l'accès, mais les Pilules "Bellamy" se prennent tout aussi bien pendant qu'après l'accès. Prises une fois par semaine pendant la saison des fièvres en frisson, elles PREVIENNENT UNE ATTAQUE—ce qui est absolument sûr quand on réside dans les districts les plus infectés.

2. La pilule "Bellamy" est également un remède souverain dans tous les cas de FIÈVRE INTERMITTENTE, de FIÈVRE REMITTENTE et de FIÈVRE TYPHOÏDE; dans tous les cas de MIGRAINE, D'INDIGESTION et de MALADIES DE FOIE.

3. Après que tous les remèdes auront été employés en vain, après que vous aurez perdu tout espoir, tentez un dernier effort; procurez-vous une boîte des Pilules Bellamy. Le propriétaire vous garantit une guérison parfaite.

Voici, à l'appui de cette assertion, la lettre suivante, dans laquelle il est question de la guérison extraordinaire du professeur Lawrence, principal des Instituts Professionnels de New York et de Philadelphie. Le professeur s'y exprime ainsi :

"Il y a dix ans, pendant un séjour au New Jersey, j'eus une violente fièvre en frisson. Le frisson me prenait régulièrement à dix heures; il durait près de deux heures et était suivi d'une fièvre brûlante qui durait plus de cinq heures; aucun remède ne pouvait la couper. Je devins si faible que je pouvais à peine traverser la chambre ou monter un escalier en moins de dix minutes. L'existence m'était un fardeau; toute nourriture me répugnait—et l'eau même avait pour moi le goût de la couperose. Je n'avais de sommeil réparateur ni le jour ni la nuit; les médicaments que les médecins avaient prescrits ne me procuraient aucun soulagement et je m'approchais rapidement de la tombe. Un jour, une dame m'engagea à acheter une boîte de pilules Bellamy; je pris trois de ces pilules à midi et trois le soir. Après deux doses je me sentis mieux, et je pris trois pilules deux fois le jour. Le lendemain matin, après une nuit délicieuse, je me levai à sept heures, parfaitement bien et quoique encore très faible, je pus jouir de ma nourriture; toute nourriture et toute boisson me semblaient agréables. Au bout de sept jours j'étais assez fort pour faire quatre milles; j'étais radicalement guéri. Il s'est écoulé dix ans depuis lors et je n'ai jamais eu un autre accès de fièvre en frisson.

"P. LAWRENCE,

"AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE NEW-YORK
"5 East 14th Street."

Enfin, le propriétaire déclare qu'il garantit de guérir tous les cas de fièvre en frisson. Il n'exige aucun paiement; le malade paiera ou ne paiera pas. On ne lui demande qu'un certificat de guérison.

Prix, Une Piastre la boîte.

On les trouve chez tous les Pharmaciens des Etats et des Territoires.

Le propriétaire les expédie par la poste en recevant le montant.

PHILIP LAWRENCE,
PROPRIÉTAIRE,
23 Dey Street, New-York.

16 juil—1 an—t. l. j.

ANT. CARRIERE, O. CARRIERE, E. L. CARRIERE

A. Carrière & Co.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE &c. &c.

No. 43, rue Vieille-Levée.

REÇOIVENT régulièrement : Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto Sherry, huiles d'olives.

Avances libérales, sur consignations, à nos amis à Londres, Liverpool, le Hâvre et Bordeaux.

ERNEST CABAUD,

Fabricant de Chaussures à Vis,

RUE DAUPHINE No. 66,

entre Bienville et Conti.

Succursale rue Royale, No 66, près Conti.

SYSTÈME BREVETÉ PERFECTIONNÉ.

C'EST donc par le moyen de ce système que Mr. Cabaud peut fabriquer des chaussures très élégantes et solides et les vendre à des prix très modérés. 7 avril—1an.

PIERRE PAVIA

Fabricant de Chaussures à vis.

PREMIERE FABRIQUE DU SUD.

Au No. 128 de la rue Royale entre les rues Pierre et Toulouse.

INVENTEUR breveté et fabricant de chaussures à vis métalliques. Elles ne peuvent pas être décousues; elle ont remporté le premier prix à la Foire de l'Etat de la Louisiane, la médaille en or en 1871 et la médaille en argent en 1872.

J. B. CAMORS & CO.

MARCHANDS DE FARINE

—ET—

Négociants Commissionnaires,

64....RUE TCHOUPITOULAS....64

NOUVELLE-ORLÉANS.

MUSIQUES ET INSTRUMENTS

Messieurs F. Charpaux & Cie,

9......RUE ROYALE......9

ONT l'honneur d'informer le public de la Nouvelle-Orléans qu'à l'ouverture de la saison d'automne, leur stock de musiques, de pianos et de toute autre instruments, sera considérablement augmenté d'objets importés et américains, et qu'ils seront à même de remplir aux prix les plus modérés, toutes les demandes que les amateurs et les artistes voudront bien leur faire, pour quelque objet que ce soit appartenant à cette branche de la musique.

JEFFERSON ACADEMY

Au No. 42 de la rue Bourbon,

Entre les rues Bienville et Douane,

—DIRIGÉ PAR—

G. J. LORD.

La session de 1874-75 de cette institution commencera le MARDI, 1er septembre. Les élèves devront rentrer en classe ce jour là.

Pour le prospectus, etc., s'adresser à l'institution.

INSTITUT ST-LOUIS

Pour les Demoiselles,

Dirigé par Mme MATHEY,

Successeur de

Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON,

No 222, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

La réouverture des classes aura lieu MARDI, 1er septembre 1874. La direction compte sur l'exactitude des élèves.

Université Washington et Lee,

En Virginie,

Président—G. W. C. LEE.

SECONDÉ par un corps de professeurs habiles. Les élèves y font, outre les études ordinaires, un cours complet de génie et de droit.

La session annuelle commence le 17 septembre 1874.

Pour plus de renseignements ou pour les catalogues, s'adresser à

WM. DODD, Clerk of Faculty, Lexington, Virginie.

Ou à T. J. BARTLETTE, 115 rue de la Commune, Nlle-Orléans, Lne.

9 août—

Institution Commerciale et Classique,

Pour les jeunes garçons âgés de plus de 6 ans.

R. M. LUSHER, Principal.

LA dixième session commence le LUNDI, 7 septembre 1874. No. 247 de la rue St-Charles, section N O. du Tivoli Circle. Pour les conditions, s'adresser au Principal, à l'institution, de 8 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

18 août—1m.—t. l. j.

Café à vendre.

A vendre, le café bien connu sous le nom de "Our House," situé à Alger, dans la rue l'Atterson, entre les rues Olivier et Verret, au-dessous du "Philharmonia Hall" et près du marché. Pour les détails, s'adresser sur les lieux.

En débarquement

du steamer State of Louisiana.

10 paniers 25 bouteilles champagne L. Roderer.
50 caisses 12 bouteilles vin rouge Léoville.

A vendre par O. CAVAROC & SON,
No. 39 rue Decatur.

14 août—

Dessin linéaire.

UN professeur offre de donner des leçons de dessin linéaire soit dans une école soit dans les familles, à des conditions modérées. S'adresser par lettre à "professeur de dessin" au bureau de l'Abeille.

A louer pour le 1er Octobre—La jolie maison, haute avec verandah, No 222 rue des Remparts, près la Loge la Parfaite Union. S'adresser au bureau de "l'Abeille."

Avis.

LE DOCTEUR ORIARD informe sa clientèle qu'à partir de ce jour ses consultations auront lieu de deux heures à quatre heures du soir. Encoignure Orléans et Dauphine.

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane, Au No 1/2 de la rue de la Commune, Nouvelle-Orléans, 17 août 1874.—Les actionnaires de cette compagnie à une assemblée qui a eu lieu le 31 juillet 1874, ayant résolu de liquider les affaires de la compagnie, et les soussignés ayant été nommés liquidateurs, ils donnent avis à tous les porteurs de polices de remettre leurs polices au bureau de la compagnie pour qu'elles soient cancellées.

Les personnes qui ont des réclamations contre la compagnie sont priées de les présenter et celles qui doivent à la compagnie sont priées de venir s'acquitter sans retard.

GEO. A. FOSBICK,
B. S. HOWARD,
E. R. BAYANT,
Liquidateurs.

19 août—1m.

Boulangerie à vendre.

LE soussigné offre à vendre sa boulangerie connue sous le nom de St-John Bakery avec deux charrettes à pain et chevaux et harnais, le tout en parfait état, ayant une nombreuse clientèle, et faisant de bonnes affaires.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux à NOEL LACASSIN, Rue Dryades No. 114, en face du Marché.

L'Union Française.

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à la disposition des cultivateurs, artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siège de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

Président, L. BRETON.

F. SUARES, M. SUARES

La Flor de los Tabacos.

Dépôt de Cigares de

F. SUARES & Bro.

FABRICANTS DE CIGARES FINS,

Entre Magasine et Tchoupitoulas.
Prompte exécution des commandes.

MORRISON & WOODWARD

Fabricants, Agents et Négociants-Commissionnaires.

SEULS agents pour la vente des célèbres médicaments de Maguire pour les femmes, de l'Amer Condurango pour le foie; du Sirop à la salsepareille, du Baume Plant, &c; agents pour la vente du Silver Uterine Supporter, du Dr. L. A. Baboock.—Bureau et dépôt, No 1 de la rue des Magazins, coin Canal. 19 avril—1an

Frédéric Sahuqué,

Dentiste de la Faculté de Paris.

CONFECTIONNE des Dentiers en caoutchouc et autres, et fait toute espèce d'opération de son art, à des prix excessivement minimes.

S'adresser rue Amour No 65, entre Union et Française.

Il n'y a pas de vilaine femme avec de belles dents.

Dr EUGENE E. SOUCHON,

Encoignure Bienville et Royale.

A l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il a transporté son office et domicile, à l'encoignure Royale et Bienville, qu'a occupé pendant de longues années le Dr. Duperron. Fils de feu Dr E. Souchon dentiste, il espère que ceux qui ont connu et apprécié son père, voudront bien lui continuer la même bienveillance. Il se recommande, d'ailleurs, d'un diplôme qu'il possède depuis trois ans qu'il exerce.

27 juin—3 mois.

Grande amélioration dans l'art du Dentiste

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN-DENTISTE,

No. 1, rue Remparts, Encoignure Canal.

A l'honneur de faire savoir à ses clients et au public qu'il a un nouveau procédé, pour poser les dents artificielles avec une succion nouvelle. Ce procédé empêche les râteliers de vaciller dans la bouche en les retenant solidement au palais, et peut facilement être appliqué aux vieux râteliers qui remuent dans la bouche et en peut les fixer à volonté.

Extraction de dents sans douleur avec le chloroforme ou le nitreux oxide gas.

Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol.

Hôtels, Restaurants, &c.

HOTEL DE L'EUROPE,

A Biloxi.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il vient de réparer son établissement et qu'on y trouvera, à des prix modérés, tout le confort désirable. Il se recommande aux voyageurs et aux touristes de la Nouvelle-Orléans.

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15.....RUE ROYALE....15

Entre les rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de Vins de choix; tout ce qu'il faut pour les Soirées, les Mariages, etc.

Il y a des Salons particuliers au premier; des Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

BARNETT & CAMMACK,

COURTIERS,

12......RUE CARONDELET......12

Achètent et vendent :

BONDS, ACTIONS, GAGES, Valeurs de Ville et d'Etat.

Argent prêté sur garantie.

Taxes et Licences réglées promptement à un escompte libéral.

Négociations d'hypothèques. 26 juil—1an

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIERE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey. Les ordres qui y déposés seront exécutés avant les heures du lunch.

A la Renommée des Sirops.

73.........Decatur.........73

NOUVELLE-ORLÉANS.

Grande réduction de prix. Sirop au jus de fruits garantis.

GROSEILLE, FRAMBOISE, FRAISE, LIMON, ORGEAT, VANILLE, ANANAS, SALSEPAREILLE

VINAIGRES FRAMBOISES, ETC., ETC.

Louisiana Savings Bank

—AND—

Safe Deposit Company.

Au No. 51 de la rue du Camp.

CAPITAL.........$500,000

E. C. PALMER, président.
JAS. JACKSON, vice-président.

—DIRECTEURS—

ED. CONERY, J. H. KELLER, DAVID WALLACE, FRED. WING, W. H. THOMAS, JAS. JACKSON, E. C. PALMER.

Le capital de la banque est une garantie pour les déposants. L'institution reçoit des dépôts de cinquante cents et en sus et paie un intérêt de [illegible] pour cent.

JOHN G. WALTON, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Bureau de l'Enregistreur des votants de la Paroisse.

Nlle-Orléans, 12 Août 1874.

Conformément à l'acte No [illegible] de l'Assemblée Générale de la Louisiane, approuvé le 24 juillet 1874 et intitulé "Acte pour pourvoir à la révision et à la rectification des votants enregistrés de l'Etat, etc.," avis est donné que les bureaux d'enregistrement dans chaque paroisse de l'Etat et chaque ward de la Ville de la Nouvelle-Orléans seront ouverts pour l'enregistrement des votants le LUNDI, 31 AOUT 1874, et resteront ouverts (les dimanches et les jours fériés exceptés) jusqu'au VENDREDI, 24 OCTOBRE 1874, à l'effet d'inscrire tous les votants de la Louisiane ayant le droit de voter.

Les bureaux seront ouverts de sept heures du matin à une heure de l'après-midi, et de deux à sept heures du soir.

Tous ceux qui désirent voter à l'élection générale du 2 Novembre 1874 doivent se faire inscrire de nouveau, car la loi défend à l'électeur de voter en se fondant sur un certificat d'enregistrement émis avant l'année 1874.

THOMAS LYNNE,

14août—30j Enregistreur des votants de l'Etat.

Assessements de Ville.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

DÉPARTEMENT DES ASSESSEMENTS,
Hôtel de Ville, Salle 15,
Nlle-Orléans, Lne., 18 août 1874.

Conformément à la section sept de l'Ordonnance de la ville No 7[illegible], série d'administration, avis est donné que l'assessement sur les immeubles de la ville pour l'année 1875 est achevé; que les tableaux seront exposés, pour inspection et rectifications, aux bureaux du département des Assessements, salle 15 de l'Hôtel de Ville, tous les jours (les dimanches exceptés) de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, pendant les trente jours qui suivent la présente date. Toutes les plaintes relativement aux évaluations seront prises en considération pendant les dits trente jours.

Avis est donné aux contribuables de s'occuper de leurs assessements en personne, car aucune demande de changement ne prendra en considération une demande qui conque de rectification d'assessement, à moins que la demande ne soit faite par le propriétaire en personne ou par agent légalement autorisé. Cet ordre sera strictement observé.

E. F. STURCKEN,
Administrateur.

18août—1m

Avis aux contribuables.

Bureau du Board d'Assesseurs de l'Etat,
16 rue Carondelet,
Nlle-Orléans, 1er Août 1874.

AVIS est donné aux contribuables de la ville de la Nlle-Orléans que les assessements de l'Etat pour l'année 1875 sont achevés et que les tableaux en seront exposés, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, jusqu'au 31 août 1874, afin que les erreurs puissent être rectifiées.

WILLIAM H. DECKER,
Président du Board d'Assesseurs d'Etat.

N. B.—Les contribuables sont priés d'apporter leurs reçus de l'année dernière ou une description des propriétés, quant au district et à l'îlet.

WILLIAM H. DECKER.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Maison.—Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1874.—Avis est donné aux porteurs de scrip de cette Compagnie que, conformément à une résolution adoptée précédemment, des certificats d'actions au lieu de scrip ont été émis et leur seront délivrés dès qu'ils auront fait abandon de leurs certificats de scrip.

CHARLES LE BASSIER, Secrétaire.

AVIS.

LES personnes autres, que les déposants, ayant des réclamations contre la FREEDMAN'S SAVINGS & TRUST Co. ou l'une quelconque de ses succursales, sont priées de les adresser avec les preuves à l'appui au bureau des commissaires, 1507 avenue Pennsylvania, Washington, District de Columbia.

Pour les déposants, leur livrets balancés par les officiers de la compagnie seront, sauf erreurs, des preuves suffisantes pour établir la balance due à chacun. Il est donc de leur intérêt de présenter, le plus tôt possible, aux succursales de leur localité, leurs livrets pour être balancés.

JOHN A. J. CRESWELL,
ROBERT PURVIS,
R. H. T. LEIPOLD,
Commissaires.

Changement de Domicile.

L'ANCIENNE maison A. Pérez a transféré ses magasin de PIANOS, du No 22, rue Royale, aux Nos 20 et 24, de la même rue. Mme Pérez croit devoir prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle a toujours en magasin et à vendre des PIANOS Pleyel, Thibout, Wolfer et des HARMONIUMS de Debain, et qu'elle fait exécuter les réparations aux prix les plus modérés.

21 juillet—3m. Ma. J. D.

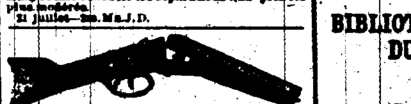

Avis aux amateurs de chasse.

M. JULIEN SAGET prévient le public et messieurs les chasseurs, qu'il vient de recevoir de ses manufactures les plus renommées d'Europe un bel assortiment de fusils de diverses qualités et calibres, de toutes les marques, tels que Lefaucheux, Central Fire, Bonnet, Lancaster, etc. et des munitions de chasse de toute sorte. Il invite les amateurs à lui rendre visite. Toutes espèces de réparations à des prix modérés, et au besoin [illegible].

A. Billet & Co.,

FONT savoir au public qu'ils ACHETENT DES MEUBLES neufs et de seconde main. Les personnes qui désirent vendre leurs meubles trouveront plus d'avantage à s'adresser à eux. Rue du Canal No. 25 de la rue St-Louis, près la rue Royale. [illegible]

Vins, Liqueurs, Provision, &c.

AUGUSTE COUTURIE,

9......Rue St.-Louis......9

Seul Agent pour la vente des

Champagne Chs. Heidsieck & Co.,
Cognac d'Eng. Grégoire & Co.,
Genièvre de Houtman & Co. Double Ancre.

—Offre à vendre—

Cognac J. & F. Martell de 1870, 1865, 1862, 1858, 1856 et S. O. P.

Vins Rouges de Luden, St-Vivier et St-Sau...

BALSAMIQUE des PYRENÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE

(approuvée des médecins)

LAURENT LACASSAGNE,

(AGENT.)

A vendre chez :

QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée.
CAZAUX & VERGNOLE, No 72 rue de la Vieille-Levée, et
VINCENT BATTOLARA, No 12 rue Dumaine.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE

EPICERIES, VINS, LIQUEURS

ET

Toutes sortes de Produits de l'Ouest,

Aux Magasins Bleus,

Coin Vieille-Levée et Bienville,

Nlle-Orléans.

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

(BREVETÉ S. G. D. G.)

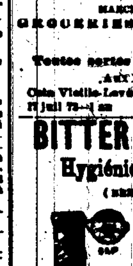

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et rafraîchissantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Le Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire ne craint qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays.

ASSURANCE SUR LA VIE.

New York Life Insurance Company

(ETABLI EN 1845.)

Actif.....................$25,000,000

Revenu Annuel au delà de......$8,000,000

PUREMENT MUTUELLE.

Tout l'excédant des bénéfices, après prélèvement du coût actuel de l'assurance est remboursé aux détenteurs de polices.

TOUTES LES POLICES SONT MAINTENUES. Des dividendes sont déclarés annuellement, payables comptant, lesquels peuvent être appliqués à la réduction des primes annuelles ou à l'augmentation de l'assurance.

Des polices sont émises pour la protection des [illegible].

FEMMES ET DES ENFANTS.

Des polices sont émises pour garantir le paiement des dettes; on émet aussi des POLICES TONTINE qui combinent la sécurité de l'Assurance sur la Vie avec le placement avantageux de l'argent.

Les personnes qui désirent une assurance sur la vie, sure et garantie, un véritable coût net, dans cette honorable et honorable compagnie, sont priées de s'adresser aux soussignés.

COPES & OGDEN,

Agents-Généraux,

44.........RUE CARONDELET.........44

Cette Compagnie a payé l'année dernière près de 1,500,000 par suite de décès, et a déclaré aux détenteurs de polices des dividendes payés comptant, et s'élevant à $1,[illegible].

DIRECTION LOCALE.

Chas. Briggs, E. F. Mioton, Thos. A. Adams, Chas. Cavaroc, L. E. Cain, Geo. Pearcier, T. J. Bearman, J. H. Wilson, R. Pugh, B. Rosenheim, P. S. Stirling, S. H. Kennedy, Saml. Smith, Fr. Wintz, S. O. Nelson, Paul Fourchy, Fr. Camerden, J. M. Layergies, Wm. S. Pike, Wm. B. Schmidt, A. Chiapella, J. A. Braiths.

MEDECINS-EXAMINATEUR

D. C. Holliday, M. D., John W. Caldwell M. D. Chs. Toupin, M. D.

ALBIN ROCHEREAU, CHARLES N. DUGAZON. PIERRE CRASSOUS, ERNEST MERRILL.

ADOLF KREFF, In commandite.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS

IMPORTERS

WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.,

9 SOUTH WILLIAM ST., New York.

16 & 18 ST. LOUIS ST., New Orleans.

LOTERIES.

PLAN D'ETE

Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, A NUMERO SIMPLE.

Trois Gros Lots de $10,000 chaque.

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

(Incorporée le 27 août 1868.)

CLASSE H.

Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 12 Sept., 1874.

PLAN.

10,000 Billets.............Billets entiers $10

1 lot de	$10,000 est	$10,000
1 lot de	10,000 est	10,000
1 lot de	10,000 est	10,000
10 lots de	500 sont	5,000
200 lots de	50 sont	10,000

LOTS D'APPROXIMATION

9 approximations de $100 chaque pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000	$900
9 approximations de $100 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 seul	1,000
9 approximations de $100 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000	1,000
239 lots s'élevant à	$50,000

EXPLICATION DES LOTS D'APPROXIMATIFS

Les autres neuf unités de la même dizaine du numéro gagnant les trois gros lots auront droit à 27 lots d'approximation. Par exemple, si le billet No 1000 gagne le premier prix de $10,000, les billets Nos. 1001, 1002, 1003, 1004, 1005, 1006, 1007, 1008, 1009 et 1010 auront droit à $100 chacun. Si le billet No 263 gagne le second prix de $10,000, les billets Nos 261, 262, 264, 265, 266, 267, 268, 269 et 260 auront droit à $100 chacun. Si le billet No 440 gagne le troisième prix de $10,000, les billets Nos 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448 et 449 auront droit à $100 chacun.

Billets entiers, $10; Demi-Billets, $5; Quarts de Billets, $2 50; Huitièmes de billets $1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DÉDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY LOCK-BOX 692, P. O.

Nouvelle-Orléans.

Envoyez des mandats de poste ou autres enregistrez vos lettres.

AJOURNEMENT

Cinquième et dernier Concert

AU PROFIT

—DE LA—

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE DU KENTUCKY.

JOUR FIXE

ET

Tirage complet assuré

LE

30 NOVEMBRE 1874.

DERNIERE CHANCE

D'AVOIR

UNE FORTUNE AISEMENT!

Un ajournement du Cinquième Concert était si généralement attendu, il est évidemment dans l'intérêt de tous, que le monde doit l'approuver. Le jour est irrévocablement fixé et il ne sera rien changé au programme. Le nombre des billets vendus nous ont permis de faire un grand tirage, le 31 juillet, mais on a jugé qu'un ajournement à une date qui fournirait [illegible].

LE CINQUIÈME

CONCERT TOMBOLA

SERA LE DERNIER EN VERTU DE CETTE CHARTE ET SOUS LA DIRECTION ACTUELLE, qu'on aura [illegible]

Lundi, 30 Novembre.

20,000 LOTS REPRÉSENTANT

$2,500,000

seront distribués parmi les détenteurs de billets.

LISTE DES LOTS.

Un grand lot comptant..............$250,000
Un grand lot comptant..............100,000
Un grand lot comptant..............75,000
Un grand lot comptant..............50,000
Un grand lot comptant..............25,000
[illegible]

Grand Total 20,000 lots, le tout comptant. $2,500,000

PRIX DES BILLETS.

Billets entiers.............$50
Moitiés.............25
Dixièmes, ou chaque Coupon.............5
11 billets entiers pour.............500
22 billets et demi pour.............1,000

S'adresser sans retard, ou [illegible]

Commissions libérales aux bons agents.

Envoi, sur demande, de circulaires donnant tous les détails.

THO. E. BRAMLETTE,
Agent et Directeur,
Edifice de la Bibliothèque Publique, Louisville Ky.

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'EPARGNES.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLÉANS,

No 182, Rue du Canal,

HEURES DE BANQUE :

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soir, pour recevoir des dépôts, de 5 à 8 heures.

Un intérêt est alloué sur les dépôts.

C. D. STURDEVANT, Caissier. HENRY DACAS, Aide-Caissier.

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION

156 rue du Canal.

DIRECTEURS :

Dr. W. Newton Mercer.

L. F. Generes, George Jonas, Thomas A. Adams, Thos. Allen Clarke, Chs. J. Leeds, David Urquhart, John G. Gaines, Carl Kohn, Christian Schneider, Samuel Jamison.

Intérêts sur les dépôts.

L. F. GENERES, Président.

CHAS. KILSHAW, Trésorier.

Compagnie d'Assurance TEUTONIA,

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureaux, No. 121 de la rue Gravier.

Assure aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivières.

Actif..............$761,454 46

A. EIMER BADER, Président.
CH. ENGSTFELD, Vice-Président.
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.

DIRECTEURS :

[illegible]

AGENTS DE L'ABEILLE

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour l'Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Baton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Baton-Rouge, Ouest et Est-Feliciana.
WILLIAM GISAHN, à Wilmette, [illegible].
J. LANDREAU, [illegible], à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
GEO. E. MAYER, [illegible], à Northville, pour les Avoyelles.
A. MARIDAY, à la Nouvelle-Ibérie.
M. ESCHMEN, à Lafayette, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.
M. WM. L. BOCKS, [illegible].
J. MILLER, [illegible].
ALFRED CHAMBERLIN, [illegible].
VALERY THIBODEAU, [illegible].
A. DURAU, [illegible].
[illegible]
EDGAR DELERY, Rue St-Louis, [illegible].

VENTES JUDICIAIRES.

La Dame Barbara Lotton et son époux, vs. Pauline Giraud, épouse de Raphaël Domingues et son époux.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No [illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, cinq de septembre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous décrite, savoir :

UN terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro Treize dans l'îlet "F," borné par les rues Derbigny, Claiborne, Dumaine et St. Philippe, suivant plan dressé par J. Rethaus, et autres arpenteur, et déposé en l'étude de M. O. Cosme, ancien notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure trente pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de cent vingt-sept pieds.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, etc.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de J. M. Buile, suivant acte au rapport d'Amédée Ducatel, notaire public en cette ville, en date du 25 mai 1865.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. F. HARPER,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Léopold Martinstein vs. Alcide Lefebvre.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 4,[illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-cinq (25) août 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de deux propriétés contiguës situées dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues de l'Hôpital, Romain, des Ursulines et Derbigny, et désignés comme suit, savoir :

1º. Un terrain désigné par le numéro trente suivant plan No 8 huit (8) déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville. Le dit terrain mesure, mesure américaine, vingt-deux pieds six pouces huit lignes de face à la rue de l'Hôpital, No 180, sur trente-cinq pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

2º. Et une certaine portion de terre faisant partie du terrain désigné par le numéro deux sur le plan sus relaté, ayant mesure américaine, selon vingt-six pouces huit lignes de face à la dite rue de l'Hôpital, sur trente-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Ces propriétés appartiennent au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la Dame E. Duros, par acte, au rapport de F. D. Brothers, notaire public en cette ville, en date du 3 juin 1868.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet de la somme de quatre cents piastres ($400 00) daté Nouvelle-Orléans du 3 juin 1868, souscrit par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé, payable à deux ans de date, à la Banque Mutuelle Nationale de la Nouvelle-Orléans, en cette ville, et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date jusqu'à paiement, garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété. L'acquéreur aura à payer les honoraires d'avocat au taux de cinq pour cent, en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement du montant du dit billet et devra faire assurer les bâtisses sur les dits terrains contre les risques du feu et transférer la police au porteur du dit billet. Le tout, conformément aux clauses et stipulations contenues en l'acte, au rapport du dit notaire Brothers, en date du 3 juillet 1868, portant vente au défendeur par la dite Dame la Dame Duros de la propriété ci-dessus. Comptant, au moment de l'adjudication.

W. F. HARPER,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Annonces du Marshal des E. U.

Estate of George Preston Work.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE.—New Orleans, June [illegible], 1874.—This is to give notice that a WARRANT IN BANKRUPTCY has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of George Preston Work of New Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged a Bankrupt upon his own petition. That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to the said bankrupt to him, or for his use, and the transfer of any property by him are forbidden by law. That a meeting of the creditors of said Bankrupt to prove their debts and choose one or more Assignees of his estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on the 25th day of August A. D. 1874 at 11 o'clock A. M., at the Customhouse Building, New Orleans, before E. [illegible], Register.

S. B. PACKARD,
United States Marshal.

Estate of Bissott & Adams.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE.—New Orleans, July 17, 1874.—This is to give notice that a WARRANT IN BANKRUPTCY has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of John C. Bissott & R. W. Adams, individually and as copartners, of New Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged a Bankrupt, upon their own petition. That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to said Bankrupts to them, or for their use, and the transfer of any property by them are forbidden by law. That a meeting of the creditors of said Bankrupts to prove their debts and choose one or more Assignees of their estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on the 2nd day of August, A. D. 1874, at 11 o'clock A. M. at the Custom House Building, New Orleans, before D. Augustine, Register.

S. B. PACKARD,
United States Marshal.

IMPORTATEURS ET MARCHANDS

—DE—

Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,

AMERICAINES ET ETRANGERES,

Aux Nos 29 et 31 de la rue du Camp.

Succursale, au No 363 de la rue des Magasins,

Succursale, aux Nos 142, 145 et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers et de tonneliers.
MACHINES et outils de forbiantiers.
ARTICLES CREUX, en fonte, en porcelaine et étamés.
FOURNEAUX de cuisine et RECHAUDS.
Toute espèce d'ARTICLES DE MENAGE.

FABRICANTS DE

ARTICLES en fer blanc, [illegible].
FOURNEAUX doubles, de Warren, pour [illegible].
FOURNEAU Charter Oak de cuisine, connu depuis dix-huit ans comme le seul fourneau parfait.

Chaque fourneau Charter Oak est garanti.

Demandez la liste des prix et les catalogues qui donnent une description des articles.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 121 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSTFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues.............$185,135 70
Pertes par incendies payées [illegible]
Et rivières payées............
Réassurances, [illegible]

Total de l'actif............$[illegible]

DECLARE :

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS :

Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider, A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. E. Schmidt, N. A. Baumgarden, Th. Lilienthal, R. Sieg, Isaac Scherck, E. F. Del Bondio, C. H. Miller, J. H. Schwartz, M. Mahn, S. L. Moritz, Louis Schwartz, Chas. Engstfeld, H. Jhohnson, E. Weinsenbach, M. Frank, F. Rickert, —R. Wilkerson, R. B. Gennaro, E. Bader.

Consulat de France.

AVIS MENSUEL—AOUT 1874.

Sont invités à se présenter à ce Consulat, pour affaire qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs parents ou amis connaissant leur position sont priés d'en informer le Consulat :

[illegible]

Sont également invités à se présenter à ce Consulat, [illegible].

Le Chancellerie du Consulat de France à la Nouvelle-Orléans, rue Conti, No 11, entre les rues de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

500 caisses bottes, souliers et brodequins. 100 douzaines souliers fins pour dames, demoiselles et enfants.

PAR E. ROGER & CO.—E. Samory, encanteur.—MARDI, le 25 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur salle d'encan. Nos. 45 et 47, rue Decatur (anciennement Vieille Levée.)

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins. 100 douzaines Souliers fins pour dames, demoiselles et enfants, reçues par les derniers arrivages et bien convenables pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions à la vente. 23 août.

PAR PLACIDE J. SPEAR

Magnifiques portes vitrées à coulisse; installation de magasins, comptoirs, &c.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 46 du Passage de la Bourse.—MARDI, 25 du courant à 10 heures et demie, il sera vendu au No. 145 de la rue Royale, entre les rues Toulouse et St-Pierre—

Un lot de portes vitrées à coulisse; installations, comptoirs, &c.

Conditions—Comptant. 23 août—

POUR CAUSE DE DEPART.

Meubles de salon, en bois de rose, recouverts de soie et de brocatelle;
Meubles de salon, en noyer noir, recouverts de reps.
Meubles Victoria de chambre à coucher, armoire à porte à glace;
Glaces françaises à cadres dorés, 8 X 12;
Tapis de Bruxelles; meubles de salle à manger, en bois de chêne, machine à coudre Singer et Howe.
Glaces de cheminées, françaises; pendules françaises en bronze et en marbre.
Fourneau de cuisine Charter Oak; faïence, matelas à ressorts et de mousse, chandeliers et brandons à gaz; verrerie et plaqué; coffrefort Stearns et Marvin; articles de ménage, dont l'énumération serait trop longue.

PAR PLACIDE J. SPEAR—encanteur—Bureau, No 46 du Passage de la Bourse—JEUDI, 27 août, à 10 heures et demie, à la résidence de M. H. Davis (de l'ancienne maison Davis & Jackson), No 206 de la rue Poydras, entre les rues Baronne et Carondelet—Il sera vendu, sans limite ou réserve, par le ministère de la dite maison, lequel comprend en partie les articles ci-dessus énumérés.

Conditions—Comptant.

N. B.—Tous les meubles sont en parfait état et ont très peu servi; ils méritent l'attention des personnes qui tiennent maison. 23 août.

PAR W. W. McCULLOUGH.

Encan.

PAR W. W. McCULLOUGH, encanteur, Bureau No 208 de la rue du Camp.—Il sera vendu, SAMEDI, 29 août, à 10 heures du matin, la magnifique goëlette "Lina," La belle goëlette "Rebecca Funk," de 6 dix tonneaux. Le magnifique sloop "Express" d'environ quatre tonneaux, actuellement à la tête du Vieux Bassin, le tout en bon état et prêt pour service.

Conditions—La moitié comptant; le reste en un billet à 6 mois.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle

—DES—

Marchands de la Nlle-Orléans,

No. 104, RUE DU CANAL.

VINGTIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant—

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1874, y compris les primes non expirées de l'année précédente :

Sur risques de feu..............$491,362 04
Sur risques de mer..............6,732 90
Sur risques de rivières..........341,026 31

Total des primes................$848,121 24
En moins—primes non expirées.....[illegible]

Total net des primes, le 31 mai 1874......719 321 30

Pertes payées :
Sur risques d'incendie.........$[illegible]
Sur risques de mer.............[illegible]
Sur risques de rivières........[illegible]
Taxes, dépenses, intérêts......[illegible]
Réassurances, primes remboursées, profits et pertes.............
Réservé pour pertes non encore réglées......

Bénéfices.....................

L'Actif de la Compagnie est comme suit :

Propriétés foncières.............$[illegible]
Bonds de la ville...............
Actions de banques et de chemins de fer...............
Billets garantis par hypothèque...
Billets garantis.................
Effets à recevoir................
Primes en voie de recouvrement...
Bonds de l'Etat..................
Actions d'assurance..............
Actions du Vallette Dry Dock Comp.
Actions du Levée Steam Cotton Press.
Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company.
Bonds hypothécaires du Turners Association
Bonds hypothécaires du Odd Fellows Hall
En caisse..........................

Le tableau qui précède est une copie exacte extraite des livres de la Compagnie.

SAUL POURCHY,
Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle Orléans.

Signé sous serment, par devant moi, le 5 juin 1874.

F. CHS. CUVELLIER,
Notaire Public,
Au No 146 de la rue Gravier.

L'intérêt habituel de dix pour cent est payable aux actionnaires, sur demande.

DIRECTEURS :

P. Maspero, D. A. Chaffraix, P. Fourchy, L. F. Generes, M. W. Smith, J. J. Fernandez, M. Puig, D. Mc Coard, J. M. Allen, S. L. Bell, Chas. Lafitte.

RENOVATEUR VEGETAL SICILIEN

—DE—

HALL,

POUR LES CHEVEUX.

CHAQUE année augmente la popularité de cette excellente préparation pour les cheveux—popularité qui n'est due qu'à son mérite. Nous pouvons à même d'assurer nos anciens clients qu'elle est toujours à la hauteur de sa renommée, qu'elle seule donne AUX CHEVEUX GRIS leur couleur primitive, les rend souples et soyeux, nettoie et blanchit la peau. Elle enlève les éruptions et les pellicules, et, grâce à ses propriétés toniques, arrête la chute des cheveux et les empêche de tomber.

Elle épaissit la chevelure; dans la calvitie elle rend aux glandes capillaires leur première vigueur et fait repousser les cheveux, excepté dans l'extrême vieillesse. C'est la préparation la plus économique qui ait jamais été employée, et obtenu comme l'Etat du Massachusetts, [illegible]. A. A. Hayes, inspecteur de l'Etat du Massachusetts, s'exprime ainsi, en en parlant : les matières sont pures, d'excellente qualité et choisies avec soin; je la considère comme la MEILLEURE PREPARATION.

En vente chez tous les pharmaciens et tous les marchands de médicaments.

PRIX UNE PIASTRE.

TEINTURE DE BUCKINGHAM

POUR LES FAVORIS.

Notre rénovateur exigeant trop de temps trop de soins en tant qu'il s'agit des favoris nous avons composé une teinture qui atteint rapidement le même résultat. L'application en est facile et la couleur ne s'efface pas. A vendre par tous les pharmaciens. Prix, cinquante cents.

Fabriqué par R. P. HALL & Co.,
NASHUA, N. H.

Taxes Spéciales du Revenu Intérieur des Etats-Unis, du 1er mai 1874 au 30 avril 1875.

Bureau du Revenu Intérieur,
Washington, D. C. 16 Février 1874.

LA LOI DU 24 DECEMBRE 1872, requiert que toute personne engagée dans toute espèce d'affaire, vocation ou emploi qui la rend sujette à la taxe spéciale, de se procurer et de placer en évidence une étampe dénotant le paiement de la dite taxe spéciale pour l'année fiscale commençant le 1er mai 1874, avant de commencer ou de continuer les affaires après le 30 avril 1874.

Les taxes comprises dans les clauses de la loi ci-dessus mentionnée, sont les suivantes :

Rectificateurs..............$200
Débitants de liqueurs au détail....25
Débitants de liqueurs en gros.....100
Débitants de liqueur (malt) en gros...50
Débitants de liqueur (malt) en détail...20
Débitants de tabac en feuilles......25
Débitants au détail, de tabac en feuilles....500
Et sur les ventes au-dessus de $1,000, 50 cents pour chaque piastre excédant la somme de $1,000.
Débitants de tabac à chiquer........5
Fabricants d'alambics...............50
Et pour chaque alambic fabriqué......20
Et pour chaque serpentin fabriqué....20
Fabricants de tabac à chiquer.......10
Fabricants de cigares...............10
Colporteurs vendant du tabac, première classe (ayant plus de deux chevaux)...50
Colporteurs vendant du tabac, seconde classe (ayant deux chevaux)....25
Colporteurs vendant du tabac, troisième classe (un cheval)....15
Colporteurs vendant du tabac, quatrième classe (allant à pied ou par les voies publiques)....10
Brasseurs de bière fabriquant moins de 500 barils....50
Brasseurs de bière fabriquant 500 barils ou plus....100

Toute personne qui sera sujette à la taxe, qui négligera de se conformer aux réquisitions ci-dessus, sera passible de fortes pénalités.

Les personnes ou firmes sujettes à la taxe spéciale dans le premier district de la Louisiane, sont requises de payer au Receveur, M. A. STOCKDALE, collecteur du Revenu Intérieur, chambre No 2, Douane de la Nouvelle-Orléans, et se procurer l'étampe ou les étampes de la taxe spéciale le plus tôt possible, avant le 30 avril 1874, sans autre avis.

J. W. DOUGLASS,
Commissaire du Revenu Intérieur.

VENTES A L'ENCAN.

HOFFMANN, MARKS & CO.

Marchandises sèches, lingerie et notions.

PAR HOFFMAN, MARKS & Co., Aimé Levy, Encanteur, salle d'encan, au No. [illegible] de la rue de Chartres.—LUNDI, 24 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

Un grand assortiment de Marchandises sèches, lingerie et "notions."

Conditions à la vente. 23 août.

PAR D. E. MORPHY.

Vente, par catalogue, de whisky, liqueurs, thé, articles en boîtes de fer blanc, meubles de bureau, rectificateurs, &c., abandonnés par Baum & Co. à leurs créanciers.

PAR D. E. MORPHY, A. E. Morphy, encanteur.—Il sera vendu, JEUDI 27 août, à 11 heures du matin au magasin No 182 de la rue Poydras, entre les rues Camp et Magasins, d'ordre de l'syndic des syndics.

Des colis whisky et liqueurs, 100 boîtes et demi boîtes thé, 400 colis liqueurs en boîtes, vin rouge, cordiaux, bitters, gelées, sirops, sardines, huîtres, ananas, schnapps, pêches, épices, etc.

—Egalement—

Meubles de bureau, étagères, balances, coffre fort, rectificateurs, produits chimiques, ustensiles, etc.

Conditions. Comptant.

Voir les catalogues. 21 août.

PAR S. GUINAULT.

Vacherie.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—MARDI, 25 août 1874, il sera vendu, à 11 heures du matin, à Alger, à l'écurie de Laurent, près la chez Naugno—

La vacherie de Jean Laurent comprenant 11 belles vaches laitières, 1 cheval et 1 charrette à lait.

La cheval sera donné au plus offrant acheteur.

Conditions jusqu'à $100 comptant et au-dessus de $100—3 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

Vente pour cause de mauvaise santé.

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—JEUDI, 27 août, il sera vendu à 11 heures du matin, sur le chemin de Gentilly sur l'ancienne habitation Bermudez, à l'écurie de Mme Veuve Bastin.

La vacherie de Baptiste Morand, comprenant 24 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux et génisses, 1 taureau, 2 chevaux et 2 mules, 1 charrette à lait, 1 lot de provisions.

La vacherie sera donnée au plus fort enchérisseur.

Conditions.—Au dessous de $100, comptant. De $100 à $500, six mois; et au dessus, douze mois de crédit en billets endossés sur place, à la satisfaction du vendeur.

Banque d'Epargne des Citoyens,

GRUNEWALD HALL.

No. 22 rue Baronne.

J. L. GUBERNATOR, Président.

M. BENNER, caissier.

LES dépôts faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. Les pères et mères ne sauraient agir plus sagement dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant pour eux des dépôts payables à leur majorité—cela encourage les enfants à les augmenter tout en les mettant en tous les mois et leur donne des habitudes d'économie qui les conduisent à la fortune. La banque reçoit des dépôts de 10 cents et au-delà, elle alloue un intérêt de 6 pour cent, qu'elle paie semi-annuellement ou ajoute au capital.

Tous les dépôts sont payables sur demande.

Ayer's Ague Cure

Remède d'Ayer contre la Fièvre en Frisson, la Fièvre Intermittente, la Fièvre Remittente, la Fièvre Périodique, la Fièvre Bilieuse, etc., et toutes les maladies provenant des poisons miasmatiques ou des exhalaisons des marais.

℞ Il n'est pas de remède dont le peuple américain sente plus vivement la nécessité qu'un remède sûr et efficace pour la fièvre en frisson. Nous sommes à même, aujourd'hui, de le lui offrir avec la certitude qu'il vaincra le mal et ne saurait nuire en quelque quantité qu'on le prenne.

Le préservatif du mal doit être d'un immense service dans les communautés où le mal sévit. La prévenir vaut mieux que la guérir, car il met le patient à l'abri des risques de fréquentes attaques. Le CURE chasse du corps le poison miasmatique de la FIÈVRE EN FRISSON et empêche le développement de la maladie, si on le prend dès les premiers symptômes. C'est non seulement le meilleur remède qui ait été inventé contre les maladies de cette classe, mais c'est encore le plus économique. La grande quantité que nous en donnons pour une piastre le place à la portée de tout le monde, et dans les districts où règnent la FIÈVRE EN FRISSON chacun devrait l'avoir et s'en servir librement. Il est à espérer que le prix permettra à tout le monde de l'acheter—à tout les pauvres comme aux riches. La supériorité du CURE sur les autres préparations de ce genre contre les Fièvres intermittentes, c'est à ce qu'il ne contient ni quinine ni ingrédients minéraux, et, conséquemment, il ne produit ni quinisme ni autres effets nuisibles sur la constitution; ceux qu'il guérit restent aussi sains qu'ils n'avaient jamais été malades.

La Fièvre en Frisson n'est pas la seule conséquence du poison miasmatique. Il est aussi la Névralgie, les Rhumatismes, la Goutte, les Maux de Tête, la Cécité, le Mal de Dents, le Mal d'Oreille, le Catarrhe, l'Asthme, les Palpitations, les Douleurs d'Entrailles, les Coliques, la Paralysie et les Maux d'Estomac, qui deviennent intermittents ou périodiques. Le CURE les chasse du sang et, par suite, guérit une foule de maladies. C'est un précieux bouclier pour les immigrants et les personnes qui habitent momentanément des districts infectés. Si on le prend de temps en temps ou tous les jours pendant qu'on est exposé à l'infection, le poison sera expulsé du système et ne pourra s'accumuler en quantité suffisante pour produire la maladie. Il est donc préférable comme préservatif, que quiconque est exposé à craindre des fièvres intermittentes.

Dans les MALADIES DE FOIE, il excite l'action du foie et opère de merveilleuses guérisons là où d'autres remèdes ont échoué.

PRÉPARÉ PAR

LE DR J. C. AYER & Co.,

CHIMISTES,

A LOWELL, MASSACHUSETTS.

ET A VENDRE DANS LE MONDE ENTIER.

Prix.........................$1 00 la bouteille.

Premier état annuel

—DE—

L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Au No. 123 de la rue du Camp.

Le 31 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant :

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873 :

Primes d'incendie.........................
Primes de rivières........................

Total des primes.........................
En moins—primes non expirées.............

Montant net des primes....................

A déduire :
Pertes par les incendies—payées.....$ [illegible]
Dépenses générales, taxes, profits, pertes et intérêts.....[illegible]

Montant réservé pour pertes non réglées.

L'ACTIF de la compagnie est comme suit :

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $[illegible]
Propriétés foncières appartenant à la compagnie
Prêt garanti par des actions.............
Actions appartenant à la compagnie......
Bons des Etats-Unis.....................
Effets à recevoir.......................
[illegible] payables sur demande, portant 6 pour cent d'intérêt...
Intérêt.................................
Primes en voie de recouvrement..........
Effets à recevoir pour primes...........
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier....
Mobilier du bureau, coffre-fort, librairie d'agence..........
Capital comptant en voie de règlement...

PASSIF.

Capital, 4,150 [illegible] actions, de $100, souscrites à $25 l'action..........
Montant réservé pour garantir en réassurant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées..........
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé..........
Montant réservé pour perte non réglée..........
Bénéfices non payés..........

L'état qui précède est une copie exacte des livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire.

Signé, sous serment, par devant moi, ce [illegible] jour de [illegible] A. D. 1874.

JOHN G. EUSTIS, notaire public,
Au No. 35 de la rue Carondelet.

Germania Insurance Company

Bureau, No 136 rue Canal.

NOUVELLE-ORLÉANS.

ETABLIE EN 1866.

Capital payé.............................$[illegible]

Assurances contre les risques du feu, de mer et de rivières.

Les pertes sont réglées avec promptitude aux conditions les plus libérales.

FRED. DEL BONDIO..........Président.
H. SUBERBIER..........Vice-Président.
EMIL MAIER..........Premier Secrétaire.
H. R. MARBURG..........Second Secrétaire.
F. REDGER..........

Directeurs :

Geo. Binder, (maison Lanauze & Binder).
A. H. Brugier, (maison Brugier, Bush & [illegible]).
F. W. Diekmann, (maison Miller & Diekmann).
R. Grasberger, (maison Cheek & Co.)
W. Heidenborn, (maison Goldschmidt & [illegible]).
G. L. L. Mayer, (maison Mayer Bros.)
L. Reder, (maison L. Reder & Co.)
Frank Vatter, (maison Vatter & Munk).
H. Suberbier, (maison Suberbier & Bro.).
F. M. Reigier, (maison Schmidt & Reigier).
J. Arnsbrachen, J. Kohn, Adam Geisser, Jacob Hassinger, Hy. Oertling, Thomas Seibert, P. Thornhill, J. Voelkel, [illegible], J. F. Klumpp, M. Schulz, B. F. Thorens, J. J. Woehrle, [illegible].